



CRITÈRES D'ADMISSION DU CENTRE ARTISANAL POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE L'OUTAOUAIS (C.A.D.O.)

Dans le but de bien informer la personne qui désire bénéficier des services offerts chez CADO (ci-après appelé le client) ainsi que son responsable, et dans le but de bien faire comprendre les responsabilités qui en découlent, il est convenu que le client doit répondre à certains critères.

Pour être admissible chez CADO le client doit répondre aux critères et exigences suivants;

Être âgé de 21 ans et plus,

Être reconnu comme ayant une déficience intellectuelle,

Résider sur le territoire de l'Outaouais,

Posséder une autonomie pour répondre à ses besoins personnels (habillement, toilette, repas, prendre sa médication,) le tout sans supervision,

Ne pas avoir de problèmes de comportement ou troubles psychiatriques sérieux,

Accepter et respecter l'horaire, les règlements et les programmes de l'organisme,

Comprendre le français,

Fiche d'information et des habitudes des artisans,

Accepter la période de probation, afin de bien évaluer le comportement du client,

Payer le coût de la cotisation (s'il y a lieu) et des sorties occasionnelles.